



DELIBERATION

Séance du 14/06/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 9

Nombre de suffrages : 11

Date de convocation

07/06/2023

Date d'affichage

07/06/2023

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

./././....

et publication du :

19/06/2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze juin, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. GILLAUX Pascal.

Etaient présents :

M. BERTOLUTTI Didier, M. BISSEUX Bruno, M. GILLAUX Pascal, Mme GUENET Monique, Mme LAMBERT Pascale, Mme LARCHER Mireille, Mme LECLERCQ Karine, M. LEVENT Jean-Marc, Mme RAGUET Sandrine

Procuration(s) :

M. BERTHE Laurent donne pouvoir à Mme GUENET Monique, M. METZ Christophe donne pouvoir à M. GILLAUX Pascal

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

M. BERTHE Laurent, Mme ENGRAND Emeline, M. METZ Christophe, Mme PAILLIOT Sandrine, Mme TEDESCHI Marie

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme RAGUET Sandrine

2023-51 : NUMERISATION AU FORMAT CNIG DU PLU DE FROMELENNES

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que nous avons reçu un courrier de Monsieur le Préfet des Ardennes qui nous invite à remédier au plus vite à l'obligation de publier le Plan Local d'Urbanisme sur le Géoportail de l'Urbanisme (GPU).

Nous avons reçu une offre de la société DUMAY qui nous propose un accompagnement pour la numérisation au format CNIG du PLU de la commune pour un montant de 2 250 € HT.

Le Conseil Municipal,

DECIDE de retenir l'offre de la société DUMAY d'un montant de 2 250 € HT pour nous accompagner dans la numérisation du PLU de la Commune.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à FROMELENNES
Le Maire,



Mairie de Fromelennes

18 Rue des écoles 08600 FROMELENNES

Tél : 03.24.42.00.14 Fax : 03.24.42.37.56 Courriel : fromelennes@wanadoo.fr